DECISION N°FranceAgriMer/ST/2020/01

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu :

- le code rural, livre VI, notamment ses articles L.621-6 et R.621-28 ;

- le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 39 ;

- le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est ;

Décide :

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, en sa qualité de représentante territoriale de FranceAgriMer et d'ordonnatrice déléguée en résultant, à l'effet de signer toutes décisions, instructions, correspondances et conventions, même de délégation, nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Etablissement dans la région Grand Est, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2 :

Cette décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/ST/2017/21 du 5 juillet 2017. Elle prend effet à compter de la prise de fonction de Madame Josiane CHEVALIER fixée le 3 février 2020.

Fait à Montreuil, le 30 janvier 2020

La Directrice générale

Christine AVELIN